

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2021/032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc – LE FAOU Michel – NOUGUIER Marie Claude

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre

Excusés : CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : ROLE DES REDEVANCES SYNDICALES 2021

=====

Le Président expose : le Président expose aux membres présents la nécessité délibérer sur les rôles des redevances syndicales émis par l'association, listés sur l'article 26 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006.

En 2021, l'association a émis les rôles suivants :

- *ROBION pour un montant de 12 987.33 € HT*
- *CAVAILLON pour un montant de 89 673.06 € HT*
- *CHEVAL BLANC pour un montant de 155 479.84 € HT*
- *LES TAILLADES pour un montant de 157 125.29 € HT*

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la liste des rôles émis et leurs montants et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

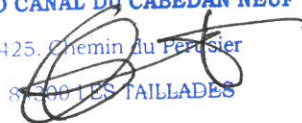
Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY




ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Perusier
84300 LES TAILLADES



Envoyé en préfecture le 10/01/2022
Reçu en préfecture le 10/01/2022
Affiché le
ID : 084-298401712-20211216-2021__032-DE